Châlon-sur-Saône (71) : La justice ordonne le retour du halal dans les cantines

26/08/2017 à 11h54

Le tribunal administratif de Dijon, dans le centre-est de la France, a dit oui au retour des menus halal, c'est à dire sans présence de porc, une viande considérée comme impure chez les musulmans comme pour les juifs au menu des cantines de Chalon-sur-Saône.



Dès la rentrée scolaire, il y aura bien la distribution de menus avec la mention « avec » ou « sans porc » dans les cantines de Chalon-sur-Saône. Cette décision intervient après deux ans d'un long combat judiciaire.

C'est en effet en 2015, que le maire Les Républicains, Gilles Platret et le Conseil municipal, votent au nom de l'égalité et la laïcité la suppression des menus de substitution les jours où du porc est servi à la cantine.

Depuis 2 ans cette décision suscite un véritable tollé auprès de la communauté de confession musulmane. Sur les 2 000 élèves scolarisés, près de 50% sont concernés et pénalisés.

Mis devant le fait accompli, les parents dénoncent une atteinte du « droit au respect de la liberté de culte et de conscience » et ils demandent à la Ligue de défense judiciaire des musulmans (LDJM) de saisir la justice.
RFI